

DELIBERATION N° 03/7-32
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 18 décembre 2003

OBJET

CASINO DE SAINT-DENIS

DESIGNATION DU DELEGATAIRE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les Articles L. 2252-1 et L. 2252-2 ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-32 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve l'attribution de la délégation du service public local d'exploitation et d'animation du Casino de Saint-Denis à la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de La Réunion (STHCR).

ARTICLE 2

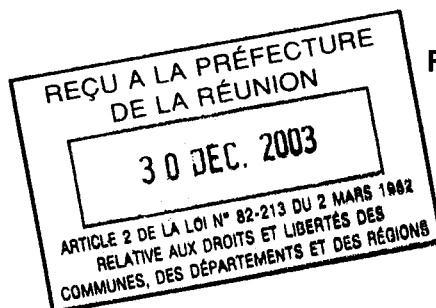
Adopte le Contrat de Délégation d'une durée de quinze ans du 1er mai 2004 au 30 avril 2019, joint en annexe, comportant :

- o le Contrat de Délégation,
- o le Cahier des Charges précisant les conditions d'exploitation et d'animation (conditions financières, programme d'animation, utilisation du Compte 471...),
- o le Règlement de Service.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer le Contrat de Délégation de Service Public d'exploitation et d'animation du Casino de Saint-Denis.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **26 DEC. 2003**



**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



RAPPORT N° 03/7-32
au Conseil Municipal

OBJET

CASINO DE SAINT-DENIS

DESIGNATION DU DELEGATAIRE

APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC

Afin de désigner un nouveau délégataire pour l'exploitation des jeux de casino à Saint-Denis, le Conseil Municipal a lancé une procédure d'appel à candidatures en séance du 18 décembre 2002. Une seule entreprise a répondu à l'offre communale : il s'agit de la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de La Réunion (STHCR), exploitant actuel du Casino de Saint-Denis. La Commission ad hoc a statué sur cette offre et autorisé l'ouverture de la négociation le 18 août dernier.

A l'issue de la phase de négociation menée avec la STHCR, les points suivants ont été arrêtés et sont repris dans le Contrat de Délégation joint en annexe :

1. réalisation de travaux d'investissement dans le Casino, à hauteur de 4 013 380 euros ;
2. adoption d'une politique d'animation tant dans l'établissement que sur le site du Barachois et, plus généralement, de Saint-Denis ;
3. adoption d'un nouveau système de prélèvement par tranches pour le calcul de la quote-part des recettes reversées à la Commune ;
4. utilisation du Compte 471 du Casino à des fins de travaux à vocation de valorisation touristique sur le Barachois à parité entre la Commune et la STHCR ;
5. durée du contrat : 15 ans, du 1er mai 2004 au 30 avril 2019.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver l'attribution de la délégation du service public local d'exploitation et d'animation du Casino de Saint-Denis à la Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de La Réunion ;
- d'adopter le Contrat de Délégation joint en annexe, comportant :
 - o le Contrat de Délégation,
 - o le Cahier des Charges précisant les conditions d'exploitation et d'animation (conditions financières, programme d'animation, utilisation du Compte 471...)
 - o le Règlement de Service ;
- de m'autoriser à signer le Contrat de Délégation de Service Public.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/7-32
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 18 décembre 2003

CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC LOCAL
D'EXPLOITATION ET D'ANIMATION DU CASINO DE SAINT-DENIS

CONTRAT DE DELEGATION
p. 1 à 5

CAHIER DES CHARGES
p. 6 à 25

REGLEMENT DE SERVICE
p. 26 à 29

Procès-verbaux de la commission
(Art. L. 1411-5 / CGCT)

14 mai 2003

Ouverture des candidatures (offre unique : STHCR)

18 juin 2003

Analyse de la candidature et agrément de la STHCR

Envoi du Cahier des Charges

6 août 2003

Ouverture de l'offre de la STHCR

Demande d'analyse de l'offre

19 août 2003

Analyse de l'offre de la STHCR

Autorisation du Maire à engager la négociation